par lequel on enlève au *drap* ce trop grand éclat, en l'exposant à un courant de vapeur d'eau à basse ou à moyenne pression, et le pressage à froid, qui a pour but de coucher uniformément le poil et de lui assurer un brillant solide. Après ce dernier apprêt, on entoile le *drap* et on le livre au commerce.

Outre les *draps* unis, dont les poils sont couchés parallèlement, on fabrique encore des étoffes dites *draps* de fantaisie, telles que ratines, ondulés, astrakans, serpentines, etc., dans lesquelles le poil est diversement frisé et couché, suivant des dessins qui varient selon le caprice ou le goût du fabricant. Ce travail, complétement différent du lainage, se fait à l'aide des machines dites friseuses ou ratisseuses.

— Liturg. *Drap mortuaire.* V. FUNÉRAIRE (drap).

DRAP D'OR (camp du). Sous ce nom, on désigne l'emplacement où eut lieu, en 1520, l'entrevue de François Ier, roi de France, avec Henri VIII, roi d'Angleterre. Ce lieu, ainsi nommé à cause des magnificences et des pompes extraordinaires que des deux côtés on y déploya, est situé en Flandre, entre Ardres et Guines, deux châteaux d'autrefois, dont le premier appartenait à la France et l'autre à l'Angleterre.

Cette entrevue, ménagée en vue d'un rapprochement entre la France et l'Angleterre, n'eut pas, comme on sait, les résultats qu'on en attendait. Les habiles intrigues de Charles-Quint eurent plus de succès sur l'esprit de Henri VIII que les manières chevaleresques du héros de Marignan. V. CAMP.

DRAPADE s. f. (dra-pa-de — rad. *drap*). Comm. Sorte de serge un peu lâche et tirée à poil, dont l'usage était répandu dans plusieurs provinces pour la confection des doublures. ‖ On l'appelait aussi SOMMIÈRE.

DRAPANO, cap sur la côte septentrionale de l'île de Candie, à environ 26 kilom. E. de la Canée, par 36° 26′ de lat. N. et 21° 56′ de long. E. Il termine à l'E. le petit golfe de la Sude. ‖ Cap de la Turquie d'Europe, sandjak de Salonique, formant l'extrémité S. d'une presqu'île qui s'avance entre le golfe de Monte-Santo et celui d'Hagios-Mamas; par 39° 57′ de lat. N. et 21° 35 de long. E.

DRAPANT (dra-pan) part. prés. du v. Draper : *Des ouvriers* DRAPANT *une salle.*

Laisse, en *drapant* le nu, paraître des attraits
Qui nous fassent juger de ceux que tu dérobes.
(*Mercure de France.*)

DRAPANT s. m. (dra-pan — rad. *draper*). Techn. Celui qui fabrique les draps de laine. ‖ Planche sur laquelle le papetier met les feuilles de papier, à mesure qu'il les lève de dessus les feutres. ‖ *Drapant de la chaudière*, Planche placée au bord de la chaudière, et sur laquelle on glisse la forme remplie de pâte.

— Adjectiv. *Drapier drapant*, Fabricant de draps, par opposition à *Marchand drapier*, celui qui vend des draps.

DRAPARNALDIE s. f. (dra-par-nal-dî — de *Draparnaud*, naturaliste français). Bot. Genre d'algues filamenteuses qui habitent les eaux douces.

DRAPARNALDINE s. f. (dra-par-nal-di-ne — dimin. de *draparnaldie*). Bot. Syn. de BATRACHOSPERME, genre de conferves des eaux douces.

DRAPARNAUD (Jacques-Philippe-Raymond), naturaliste français, né à Montpellier en 1772, mort en 1805. Il enseigna successivement la physique et la chimie au collége de Sorrèze, la grammaire générale à l'École centrale de l'Hérault, l'histoire naturelle à l'École de médecine de sa ville natale, et fut conservateur du musée. Outre une trentaine de mémoires scientifiques, il a laissé les ouvrages suivants : *Discours sur la vie et les fonctions vitales* (1801, in-8°); *Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de la France* (1805, in-4°). Bory de Saint-Vincent a donné, en son honneur, le nom de *draparnaldie* à un genre de plantes de la famille des algues.

DRAPARNAUD (Prudent-Marc-Xavier-Victor), poëte dramatique français, né à Montpellier en 1773, mort en 1833. Il eut d'abord une existence très-agitée. Soldat dans le bataillon de l'Hérault en 1793, il se fabriqua un brevet d'adjudant général, passa à l'armée d'Italie, fut arrêté à Nice et condamné aux travaux forcés comme faussaire; mais, ayant réussi à s'échapper du bagne, il se rendit en Espagne, s'y fit donner des lettres de naturalisation et y épousa une femme du pays, bien qu'il fût déjà marié en France. Se trouvant à Barcelone en 1808, il dénonça le projet des habitants de faire périr la garnison française au moyen de farines empoisonnées. Malgré ce service, on le mit en arrestation pour bigamie et il resta sous les verrous jusqu'en 1814, époque à laquelle il manifesta, soit par ses actes, soit par ses écrits, le plus grand zèle pour la famille des Bourbons. Celle de ses pièces qui eut le plus de succès est le *Prisonnier de Newgate*, drame en vers, représenté à l'Odéon en 1817. On cite encore de lui : *Maxime; Thomas Morus; Une journée de Vendôme*, à-propos joué à l'Odéon pour la rentrée de l'armée d'Espagne commandée par le duc d'Angoulême (1823) et qui n'eut guère plus de bonheur qu'un autre à-propos pour le sacre de Charles X, représenté au Théâtre-Français deux ans plus tard et intitulé la *Clémence de David.* L'auteur trouva moyen dans ce dernier ouvrage de faire prévaloir sur la solennité du sujet l'ennui et la moquerie. L'hilarité, à certains endroits, gagna, dit-on, jusqu'aux acteurs, et Talma, qui en interprétait le principal rôle, put à peine s'empêcher de rire dans sa barbe hébraïque.

DRAPÉ, ÉE (dra-pé) part. passé du v. Draper. Comm. Tissé en fils de laine cardée, foulée, pressée et tondue : *Etoffe* DRAPÉE. ‖ *Bas drapés*, Bas de laine imitant le drap : *Le notaire avait soixante-neuf ans, une tête chenue, un visage carré, vénérable, des culottes d'une ampleur qui eussent mérité de Sterne une description épique, des* BAS DRAPÉS, *des souliers à agrafes d'argent, un habit en façon de chasuble et un grand gilet de tuteur.* (Balz.)

— Couvert de drap noir : *Voiture* DRAPÉE. *La devanture de la maison était* DRAPÉE.

— Arrangé, disposé en draperie : *Rideaux de soie* DRAPÉS. *Aux deux fenêtres étaient* DRAPÉS *des rideaux en gros de Tours rouge, relevés par des cordons de soie à glands d'église.* (Balz.) ‖ Orné d'une draperie : *Un grand fauteuil se trouvait devant la fenêtre,* DRAPÉE *de rideaux verts.* (Balz.)

— Epais, étoffé :

C'est un très-bon drap de Rouen,
Je vous promets, et bien *drapé.*
(*L'Avocat Patelin.*)

— Couvert d'un vêtement disposé avec ampleur et noblesse : *Etre* DRAPÉ *à l'antique. Un acteur* DRAPÉ *en Romain, en Grec. A Marseille, l'Orient commence, les Levantins passent gravement devant vous,* DRAPÉS *dans leurs longues robes de cachemire.* (L. Enault.)

Décembre accourt des monts de la Norvége;
La faim l'escorte en poussant de longs cris;
Il est *drapé* dans son manteau de neige.
BARILLOT.

— Par ext. Paré, couvert, enveloppé : *La chaîne opposée du Tanera était* DRAPÉE *de neige.* (Chateaub.) *Les collines étaient* DRAPÉES *de la verdure des blés.* (Chateaub.)

— Fam. Dont on a dit beaucoup de mal : *Il a été bien* DRAPÉ.

— Bot. Se dit des parties couvertes de poils courts et tellement serrés qu'ils forment une sorte de tissu rappelant celui du drap.

— Econ. rur. *Race drapée de Somerset*, Race de bœufs anglais propres au Somersetshire. ‖ On dit aussi RACE À CEINTURE DE SOMERSET.

— **Encycl.** Econ. rur. On trouve la vache *drapée* de Somerset dans le comté de ce nom et dans les contrées limitrophes, où elle est entretenue comme vache à lait. Son nom lui vient de la couleur de sa robe, rouge et blanche, cette dernière nuance enveloppant la plus grande partie du tronc. Le reste du pelage est d'une teinte jaune clair. La tête de ces animaux est le plus souvent dépourvue de cornes. Les vaches du Somerset sont rustiques et douces; le bœuf fournit une viande de bonne qualité et bien marbrée; malgré ses qualités, cette race diminue numériquement chaque jour et la race qui tend à la remplacer se montre très-inférieure sous le rapport du rendement en lait.

DRAPEAU s. m. (dra-pô — V. l'étym. à la partie encycl.). Etendard, bannière, pièce d'étoffe qu'on attache à une espèce de lance, de manière qu'elle puisse se déployer et flotter pour servir à donner un signal, à indiquer un point de ralliement, à distinguer la nation qui l'arbore : *Le* DRAPEAU *national. Le* DRAPEAU *tricolore. On distingue dans un* DRAPEAU *trois parties : la hampe, la cravate et l'étamine. Il faut regarder le* DRAPEAU *comme le domicile; partout où est le* DRAPEAU, *là est la France.* (Napol. Ier.) *D'après le principe que le* DRAPEAU *est la France, les soldats se marient tout simplement devant le caporal; il faut faire finir ce scandale.* (Napol. Ier.) *Le soldat français a pour ses* DRAPEAUX *un sentiment qui tient de la tendresse.* (Napol. Ier.) *Toute chose n'a de prix que par l'idée qu'on y attache : tous les* DRAPEAUX *qui racontent, sous le dôme des Invalides, la gloire militaire de la France, n'arriveraient pas à valoir pour six francs de chiffon.* (A. Karr.)

Le jour frappe déjà de ses rayons naissants
De vingt peuples unis les *drapeaux* menaçants.
VOLTAIRE.

Sous nos *drapeaux* que la victoire
Accoure à tes mâles accents!
ROUGET DE L'ISLE.

Nos *drapeaux* malheureux n'en sont que plus sacrés;
Quand la patrie en pleurs de deuil les environne,
Eternelle infamie à qui les abandonne!
DE JOUY.

Ah! si les citoyens ont des partis contraires,
[soient frères,
Que du moins dans les camps tous les Français
Et quand des factions la lutte est sans repos,
Que la gloire française ait les mêmes *drapeaux.*
SOUMET.

— A signifié Haillon, vieux morceau d'étoffe grossière : *Un nommé Jacques Le Rond, crieur et chercheur de vieils fers et* DRAPEAUX, *fut brûlé vif au parvis Notre-Dame.* (P. Bonfons.)

Un mouchoir et des gants, avec ignominie,
Lui pendaient au côté, qui semblaient, en lambeaux,
Crier en se moquant : Vieux linges, vieux *drapeaux.*
RÉGNIER.

— Linge servant à emmaillotter un enfant : *Faire sécher les* DRAPEAUX *d'un enfant.*

— Signe métaphorique de ralliement; parti politique ou autre : *Les* DRAPEAUX *des partis sont des linceuls dans lesquels on ensevelit la patrie.* (B. de St-P.) *Toujours le* DRAPEAU *de la liberté a servi à abriter le despotisme.* (Proudh.) *Grâce aux licences de ses adversaires, l'Église se saisit du* DRAPEAU *de la morale.* (Proudh.) ‖ Personne qui symbolise un parti : *On voulait faire de lui le* DRAPEAU *du parti.*

— *Sous les drapeaux*, En activité de service, au régiment, au corps : *Il est encore* SOUS LES DRAPEAUX. *Il a deux fils* SOUS LES DRAPEAUX. *On appelle la réserve* SOUS LES DRAPEAUX.

Courons *sous les drapeaux*,
Pour sauver la patrie.
CH. GILLE.

Je voudrais, moi, *sous le drapeau*,
M'aligner en bel uniforme.
J. AUTRAN.

‖ *Se ranger, passer, servir, combattre sous les drapeaux de quelqu'un*, Servir dans ses troupes ou embrasser son parti : *Démétrius s'était flatté que toute l'armée moscovite allait* PASSER SOUS SES DRAPEAUX. (Mérim.) *Tout homme* ENGAGÉ SOUS LES DRAPEAUX D'UNE OPINION *est compté pour quelque chose.* (Villem.)

Non, *sous* quelque *drapeau* que le barde *se range*,
La muse sert sa gloire et non ses passions.
LAMARTINE.

— *Déserter le drapeau de quelqu'un*, Abandonner son parti. ‖ *Déserter son drapeau*, Abandonner, trahir son propre parti.

— *Mettre son drapeau dans sa poche*, Dissimuler ses opinions : *Chaque journal est forcé de* METTRE *aujourd'hui* SON DRAPEAU DANS SA POCHE. (L. Véron.)

— *Planter, lever son drapeau*, Se mettre en avant, faire sa profession de foi hautement : *Ce poëte vient de* LEVER *à son tour* SON DRAPEAU *et de faire sa proclamation.* (Ste-Beuve.)

— Art milit. Enseigne des anciennes compagnies; emploi de celui qui la portait. ‖ Décoration représentant de petits drapeaux découpés en drap de couleur, particulièrement bleu, jaune ou noir, que les sergents d'infanterie de la milice anglaise portent cousue sur le dehors des manches de l'habit, lorsqu'ils ont mérité cette distinction. ‖ *Drapeaux d'un régiment*, Drapeau et enseignes des diverses compagnies d'un régiment : *La bénédiction des* DRAPEAUX D'UN RÉGIMENT. (Acad.) ‖ *Porte-drapeau*, Officier à qui est confié l'honneur de porter le drapeau : *Tous les* PORTE-DRAPEAU *d'une armée.* ‖ *Garde du drapeau*, Escorte d'honneur chargée de garder le drapeau. ‖ *Battre, sonner au drapeau.* Se dit d'une batterie de tambour, d'une sonnerie de clairon qui ont lieu lorsqu'un régiment reçoit ses drapeaux, ses guidons ou ses étendards, et, en temps de guerre, d'un signal qui sert à rallier les hommes d'un régiment auprès de leur drapeau en péril.

— Anc. cout. *Drapeaux de beffroi*, Drapeaux employés par les veilleurs de tours ou de beffrois, pour indiquer aux habitants d'une ville les mouvements, l'importance et l'espèce de troupes qu'ils aperçoivent dans la campagne. ‖ *Drapeau d'ordonnance*, Sorte de drapeau régimentaire, qui avait quelque analogie avec les drapeaux de couleur qui ont été, sous le régime de la Restauration, les drapeaux de l'infanterie française de ligne : *Parmi les drapeaux d'infanterie française, la plupart des* DRAPEAUX D'ORDONNANCE *avaient pour armoiries des croix blanches. Les* DRAPEAUX D'ORDONNANCE *s'appelaient ainsi, parce que la couleur en était déterminée par les ordonnances du roi.* ‖ *Drapeau colonelle* ou de *la colonelle*, Sorte de drapeau régimentaire, ainsi appelé par opposition aux drapeaux d'ordonnance. ‖ *Drapeaux au camp*, Drapeaux d'infanterie de ligne fichés en terre en avant du centre du bataillon, et qui tracent le front de bandière entre les files de tentes et les faisceaux : *Les* DRAPEAUX AU CAMP *sont gardés par les sentinelles fournies par la garde de police.*

— Chir. Bandage qui sert à maintenir certains appareils sur le nez.

— Méd. Maladie de l'œil, appelée aussi PTÉRYGION.

— Typogr. Signe indicatif servant à rappeler qu'on aura une intercalation à faire à un endroit donné : *Prière au compositeur de mettre ici un* DRAPEAU.

— Techn. Linge dont on se sert pour essuyer les parties de la couverture d'un livre sur lesquelles on a mis de l'or. ‖ Petit morceau de drap que l'ouvrier batteur d'or tient entre ses doigts, pour y faire passer le battu.

— Chem. de fer. *Drapeau-signal*, Petit drapeau blanc, vert ou rouge, avec lequel, pendant le jour, les gardes-voies, les aiguilleurs, les cantonniers, les gardiens des passages à niveau font des signaux auxquels le mécanicien est tenu d'obéir : *Le* DRAPEAU *blanc ou roulé indique que la voie est libre; le* DRAPEAU *vert déployé commande le ralentissement; le* DRAPEAU *rouge déployé marque arrêt immédiat.*

— **Epithètes.** Noble, ennobli, glorieux, illustre, victorieux, vainqueur, triomphant, troué, déchiré, sanglant, ensanglanté, arboré, déployé, flottant, voltigeant, suspendu, menaçant, lugubre, sinistre.

— **Encycl.** Philol. *Drapeau* vient de l'italien *drappello*, du bas latin *drappus*. Le mot et la chose sont de la plus haute antiquité. En effet, les avantages d'un insigne de guerre comme centre de ralliement dans le combat sont si naturellement indiqués, que l'usage s'en retrouve chez les peuples les plus divers et à toutes les époques. Les peuples de race aryenne possédaient tous des noms variés pour le drapeau ou l'enseigne; mais aucun de ces noms n'offre cependant de coïncidence assez sûre pour qu'on puisse le faire remonter avec certitude à l'époque primitive. Quelques termes seulement permettent çà et là une conjecture. Le plus intéressant des termes qui servent à désigner le centre de ralliement dans les combats est, en effet, le zend *drafsha*, dans lequel, comme dit Burnouf dans les notes du *Commentaire sur le Yaçna*, « on ne peut s'empêcher de reconnaître le mot d'où s'est formé le *drapello* et *drapeau* de l'Europe occidentale et méridionale. » La ressemblance est effectivement frappante; mais il nous faut retrouver les chaînons intermédiaires qui seuls peuvent confirmer une affinité réelle, et c'est ce que nous allons essayer de faire avec Pictet. Au zend *drafsha* se rattachent d'abord le persan *dirasfh*, *dirawsh*, et l'arménien *drôsh*, *drôshag*, drapeau; mais le persan signifie aussi un bandeau que l'on met autour de la tête pour aller au combat; comparez *dirawish*, morceau d'étoffe, — un tablier de forgeron, — sans doute par allusion au forgeron, *Kâwah*, dont le tablier servit de drapeau dans la révolte contre *Zôhak*; puis un éclair, *durusch*, une lance, une épée, *durufsha*; sens divers qu'il semble difficile de concilier. Le verbe *dirafshidan*, trembler et briller, peut conduire à les expliquer, bien qu'il ne soit qu'un dénominatif. Dans le sanscrit védique, en effet, on trouve *drapsa*, avec l'acception de goutte, mais qui s'emploie aussi au pluriel, *drapsâs*, pour désigner les flammes mobiles ou les langues de feu qui dévorent le combustible. Ceci se rapproche déjà du zend *drafsha*, car le drapeau se compare facilement à une flamme et en porte quelquefois le nom, comme en français *oriflamme*, et *flamme* pour banderole. Ce *drapsa*, d'après le Dictionnaire de Saint-Pétersbourg, se lie probablement à la racine *drâ*, courir, causatif *drâpay*, et désigne ainsi la goutte en tant que *fluente*, et la flamme comme *mouvante*, ce qui s'applique également bien au drapeau qui *flotte;* cette acception conduit au double sens du persan *dirafshidan*, trembler et briller, luire, en parlant de l'éclair, de l'épée, comme en latin *micare*. A *drapsa*, goutte, répond le grec *drosos*, rosée; à un thème plus simple, *drapa*, le kourde *dlop*, goutte. En germanique, nous trouvons l'anglo-saxon *dropa*, scandinave *dropi*, ancien allemand *trofo*, goutte, respectivement du verbe fort *driopan*, *driupa*, *triufan*, dégoutter, dont la racine *drup*, *truf* est à drap comme le sanscrit *drâ*, courir, est à *dru*. Une autre série d'analogies se lie au sanscrit *drâpa*, le marécage, la boue qui distille : ainsi l'irlandais *drœbhas*, *drib*, boue, *drab*, tache, l'anglo-saxon *drof*, sale, le dénominatif lithuanien *drapstyti*, salir, asperger. Tout cela nous prouve l'ancienneté des termes en question, sans nous éclairer jusqu'ici sur la relation présumée entre le zend *drafsha* et notre *drapeau*. Le jour commence à se faire par le sanscrit védique *drâpi*, manteau, vêtement, c'est-à-dire sans doute vêtement ample qui flotte en tombant, acception qui nous ramène à celle du persan *dirafsh*, *dirawish*, bandeau dont les bouts flottent, pièce d'étoffe, et que le zend *drafsha* a probablement partagée. De là nous arrivons tout naturellement au lithuanien *drapancs*, pluriel qui désigne les linges portés sous les vêtements, la chemise, etc., ainsi qu'à *drobe*, toile, termes qui se lient directement à une racine *drab*, *drib*, *dreb*, conservée dans *dribti*, pendre, comme un corps qui vacille et va tomber; distiller, en parlant de substances gluantes ou grasses. Comparez *drabnus*, qui pend, *drapsummas*, suspension, *drabuzès* ou *drebuzis*, tout ce qui pend du corps comme vêtement. Nous voilà bien près du bas latin *drappus*, italien *drappo*, *drappello*, et de notre *drap*, *drapeau*. Ce n'est pas toutefois du lithuanien qu'a pu provenir le terme du bas latin, mais bien probablement du celtique, et, dans les dialectes de cette branche, on ne trouve rien qui se rapproche des acceptions de drap, d'étoffe ou de *drapeau*. Mais l'irlandais, à côté des mots *drabhas*, *drab*, *drib*, cités plus haut, et qui appartiennent certainement au même groupe, offre un verbe *dreopaim*, *driopaim*, grimper, c'est-à-dire se pendre, s'attacher à, qui répond parfaitement au lithuanien *dripti*, et d'autant mieux que le *p* non aspiré indique une forme *dreamp*, lithuanien *drimbu*. Dans le synonyme *dreimim*, de *dreimmim*, c'est le *p* qui s'est assimilé. On peut dès lors conjecturer sans invraisemblance que dans quelque dialecte gaulois, comme en lithuanien, il aura existé des dérivés de cette racine avec le sens d'étoffe et peut-être de *drapeau*. C'est ainsi que ce dernier nous paraît bien se rattacher en réalité, au moins étymologiquement, au zend *drafsha*. Nous ne voudrions pourtant pas conclure de là que les anciens Aryas ont possédé, soit le mot, soit la chose.

— **Hist.** Si on prend le mot *drapeau* au figuré, comme signification d'emblème, il faut remonter aux temps bibliques pour trouver l'origine de l'emploi de certaines enseignes destinées à rallier les troupes. Le premier *drapeau* fut une petite botte d'herbages plantée au bout d'une gaule. Diodore de Sicile prétend que les Egyptiens eurent les premiers des *drapeaux :* des effigies d'animaux, le plus souvent une tête de bœuf, en souvenir du fameux bœuf Apis. De là à l'étendard des rois de France il y a loin; toutefois le principe fut le même : c'était une indication de nationalité, ou tout au moins de tribu. L'histoire sainte nous a transmis le souvenir des enseignes des douze tribus d'Israël; c'étaient des figures d'hommes, d'animaux, portées au haut d'une pique; plus tard on remplaça ces objets par des morceaux d'étoffes peintes ou brodées.

Juda, Issachar et Zabulon portaient sur leur *drapeau* un lionceau, avec cette devise : « Que le Seigneur se lève et que vos ennemis s'enfuient devant vous; » Ruben, Siméon Gad avaient une figure de cerf, avec l'inscription : « Ecoute, Israël; le Seigneur ton Dieu est le seul Dieu. » Le *drapeau* d'Ephraïm, de Manassé et de Benjamin était orné d'un enfant brodé, avec ces mots : « La main du Seigneur était sur eux pendant le jour. » Enfin Dan, Aser et Nephtali avaient un aigle, avec ces paroles : « Revenez, Seigneur, et demeurez avec gloire au milieu des troupes d'Israël. » L'emblème choisi par les Chaldéens et les Assyriens était une colombe ayant les pattes sur un glaive. Xénophon rapporte que l'enseigne des rois de Perse se composait d'une longue haste, espèce de lance, surmontée d'un aigle aux ailes déployées.

Les Grecs plaçaient sur leurs drapeaux des figures d'animaux ou des lettres de l'alphabet. Les Lacédémoniens avaient adopté l'alpha (A) ou le lambda (Λ); les Messéniens, le mu (M). Les Athéniens brodaient une chouette ou un olivier sur leurs étendards, et les Corinthiens un cheval ailé. Au fur et à mesure que les Romains grandirent et devinrent puissants, ils se firent des enseignes militaires assorties à leur goût pour la guerre. Chaque cohorte, chaque centurie avait une bannière, et, outre les enseignes pour les compagnies et pour les légions, la cavalerie avait des étendards à peu près semblables aux nôtres, et sur lesquels était écrit en lettres d'or le nom du général. Le *vexillum* des centuries était un *drapeau* d'étoffe précieuse dont la valeur variait selon l'ordre de chacune de ces centuries; sur ce *drapeau* était brodé le nom de la légion, avec des marques distinctives indiquant non-seulement son rang, mais aussi la cohorte dont elle faisait partie. Enfin chaque centurie était subdivisée en dix compagnies de dix hommes, et chacune de ces compagnies avait une enseigne particulière consistant en un petit *drapeau* qui conservait dans sa forme des traces de la simplicité de l'ancien manipule dont il avait retenu le nom. Dans les camps romains, il existait une tente particulière sous laquelle on déposait toutes ces enseignes et ces *drapeaux*, et qui devenait, en raison de cette destination spéciale, un lieu sacré. Tout soldat qui perdait son *drapeau* était mis à mort, et des peines très-sévères étaient réservées à ceux qui le profanaient. Il y avait encore un autre étendard qui répond mieux à l'idée du *drapeau* national, c'était le *labarum*, emblème propre à chaque empereur, que cinquante hommes étaient chargés de porter devant César lorsqu'il prenait le commandement de l'armée. C'était une longue lance surmontée d'un bâton horizontal duquel pendait un long voile de couleur pourpre et portant l'image d'un aigle; les porteurs étaient choisis parmi les plus vigoureux soldats. Selon les commentateurs de Virgile, il paraîtrait établi que les armes de Caïcus plantées sur le vaisseau de Capys n'étaient autre chose qu'un *drapeau* d'une couleur particulière ou orné d'un signe spécial qui pût faire distinguer la birème de Caïcus de celle de Capys ou de celle d'Anthée. Suétone, dans la *Vie de Caligula*, raconte que l'empereur apporta lui-même à Rome, par le Tibre, les cendres de sa mère dans une birème sur la poupe de laquelle il avait fait planter un *drapeau*.

Il ressort de tout ce qui précède que les premiers étendards dont on se servit, bien que n'ayant pas le nom de *drapeaux*, nom qui est moderne, étaient suspendus à deux bâtons en forme de croix, et que ces *drapeaux à la croix*, qui succédèrent chez les Romains aux signes à la hampe, existèrent postérieurement à l'année 312, époque à laquelle Constantin prétendit que le ciel lui avait envoyé un magnifique *labarum*. De là vinrent les vexilles, ornés d'inscriptions religieuses qui furent effacées par Julien le Philosophe et qu'on retrouve dans la suite dans la milice byzantine.

Au siége de Paris, en 886, les Francs, si l'on en croit le récit d'Abbon, déployaient une sorte de *drapeau* couleur de safran. Le *Dictionnaire de l'armée* y voit une espèce de tableau, car il fallait deux chevaliers pour le porter au bout de leur lance. L'usage des bannières ou *drapeaux* suspendus à une croix, imités eux-mêmes du *labarum*, fut adopté par les Eglises de la chrétienté, et, vers le VIIe siècle, la mode en devint générale. Depuis cette époque, les bannières religieuses flottèrent à la tête des armées de France. Cet usage se maintint pendant toute la durée du moyen âge. Les grands vassaux et les feudataires de la couronne adoptèrent pour leurs hommes d'armes des bannières particulières, tandis que le roi de France, dès l'an 498, prit pour *drapeau* la chape de saint Martin. En 630 parut l'oriflamme, qui remplaça cette chape. Sous Philippe-Auguste, l'étendard royal était blanc, semé de fleurs de lis d'or. Charles VI avait le sien bleu; une croix blanche le partageait par le milieu. Au moyen âge, le *drapeau* blanc était le signe de la défaite : les défenseurs d'une place assiégée arboraient un *drapeau* blanc pour demander du secours, et ils faisaient battre la chamade, afin de parler en même temps aux yeux et aux oreilles. Jusqu'alors, c'était sous le nom d'étendard ou de pennon qu'on désignait les enseignes d'infanterie ou de cavalerie, et elles se composaient d'une draperie suspendue au bâton horizontal d'une croix. Ce ne fut guère qu'au XVe siècle que l'on commença à clouer cette draperie à une hampe. En 1583, on se servit pour la première fois du terme *drapeau;* mais, jusqu'à Charles IX, cette expression ne fut pas généralement employée. Elle s'appliqua d'abord à certains emblèmes dits *drapeaux* à la croix blanche, parce que dessus étaient figurées deux barres, l'une verticale, l'autre horizontale, par opposition à la croix de Saint-André qui figurait sur les pennons de l'ancienne Bourgogne. De François Ier à Louis XIV, les *drapeaux* des régiments portèrent les armoiries des capitaines ou des mestres de camp; sur quelques-uns figuraient en outre des emblèmes choisis par le caprice des colonels.

« Après avoir été une écharpe de chevalier et s'être quelquefois envergé, comme on disait alors, le *drapeau* blanc, dit le général Bardin, est devenu une enseigne personnelle, et la distinction du grade de colonel général, ou du grade des colonels généraux de l'infanterie, quand il y en a eu deux; c'était leur écharpe de chevalier qu'ils attachaient au bout d'un bâton; ce *drapeau* était analogue à la cornette du colonel général de la cavalerie, et le blanc se maintint comme une distinction que les colonels généraux s'étaient décernée de leur propre autorité et que, petit à petit, les colonels particuliers aspirèrent tous à s'attribuer également. » « Turenne vint rejoindre l'armée française, écrivait Brantôme en 1600, il y amena 1,200 arquebusiers sous Lavedant, qui en était le colonel, et entra avec son *drapeau* blanc dans le camp. » Donc, avoir *drapeau* blanc, c'était être colonel. Ceux qui aspiraient à la distinction du *drapeau* blanc étaient surtout des officiers commandant des troupes appartenant à certaines provinces qui avaient la prétention, peu justifiée d'ailleurs, de ne pas dépendre immédiatement de la couronne. Ils cherchaient ainsi à montrer que ces troupes étaient sous leur seule obéissance; mais Louis XIV, jaloux de son autorité sans bornes, n'aimait pas que d'autres s'en arrogeassent la moindre part; voyant donc l'influence que prenaient peu à peu les colonels généraux, il rendit, en 1661, une ordonnance qui abolissait la charge de colonel général et transportait ses priviléges y attachés à la couronne. Par ce fait, le *drapeau* blanc, cessant d'être une prérogative du colonel général, devint sinon le *drapeau* national de la France, du moins le *drapeau* du roi, qui prit le titre de colonel général de ses troupes. A partir de ce moment, les colonels obtinrent des *drapeaux* tricolores, et, dans les deux derniers siècles, il y eut plusieurs *drapeaux* par régiment. Maurice de Saxe a blâmé justement cette pluralité de *drapeaux*. « Il se pourrait, dit-il, que cette mode d'entasser les *drapeaux* fût une preuve de notre ignorance, car vraisemblablement les *drapeaux* étaient jadis destinés à conduire chacun une troupe; ces troupes réduites à un petit nombre, on a formé de toutes une seule, et l'on a mis les *drapeaux* au centre, comme lorsqu'on n'était pas complet. » C'est à cette multiplication des *drapeaux* que nous devons les expressions encore usitées : servir sous les *drapeaux;* rejoindre les *drapeaux*. En 1703, le nombre des *drapeaux* de chaque régiment fut réduit à trois; de trois à deux en 1749; enfin, en 1776, de deux à un seul. Le *drapeau* blanc, celui du roi, n'était porté, suivant l'ordonnance de 1696, que par les gardes qui étaient de service chez le roi ou le dauphin, et chez le roi par la garde d'honneur, lorsque le colonel était de garde en personne. Ce *drapeau* portait uniformément l'écusson de France. Les *drapeaux* des régiments n'avaient généralement de semblable qu'une grande croix qui les coupait en quatre quartiers. Le régiment de Picardie avait le *drapeau* rouge à croix blanche; celui de Champagne, le *drapeau* vert à croix également blanche; celui de Navarre, un *drapeau* de couleur feuille morte, avec une croix blanche ornée de fleurs de lis d'or; celui de Piémont, un *drapeau* noir coupé d'une croix blanche unie; celui de Bretagne, un *drapeau* avec l'écusson d'hermine; celui de Bourgogne, un *drapeau* aux armes de cette province, etc.; les gardes suisses de la maison du roi, un *drapeau* de taffetas rouge et bleu aux quatre coins, par opposition avec une croix blanche au travers, et les armes du roi peintes en or au milieu, le tout semé de fleurs de lis d'or.

Le *drapeau* de la 1re compagnie des mousquetaires était de soie blanche, peint en or avec une bombe tombant sur une ville; celui de la 2e compagnie, au lieu d'une bombe, représentait un faisceau de flèches; les grenadiers à cheval portaient un *drapeau* de même étoffe, avec une carcasse crevant en l'air et jetant des grenades enflammées. Le *drapeau* des gardes françaises était bleu. Bref, chaque corps avait son *drapeau* spécial. Les *drapeaux* de l'infanterie étaient divisés en *drapeaux* d'ordonnance et en *drapeaux* de colonelle, et, à distance, il était facile de les confondre, ce qui fit dire à l'*Encyclopédie :* « Plantez des *drapeaux* au milieu d'une plaine et demandez à des soldats quel est celui sous lequel ils devront se rallier. »

En 1789, la feuille arrachée par Camille Desmoulins à un arbre du Palais-Royal devint un signe de ralliement, et le vert faillit être adopté comme couleur nationale; mais on se souvint que le vert était la couleur de la livrée du comte d'Artois, le plus impopulaire des princes, et la Révolution dut chercher une autre cocarde. On prit d'abord les couleurs de la ville de Paris, le rouge et le bleu, qui avaient déjà figuré dans les mouvements populaires des siècles précédents, et l'on y ajouta ensuite le blanc de la royauté, fidèlement conservé par la garde nationale parisienne. Ce nouvel étendard, qui devait faire si glorieusement le tour du monde, suivant l'expression consacrée, fut adopté d'enthousiasme. Quelques mois après la prise de la Bastille, Bailly et La Fayette offraient solennellement à Louis XVI, dans la grande salle municipale de l'hôtel de ville, la cocarde tricolore, arborée comme un trophée de victoire et devenue pour la nation entière l'emblème sacré de la Révolution. Divers décrets de la Constituante, de la Législative et de la Convention consacrèrent ces couleurs.

Les gardes nationales des provinces arborèrent aussi le *drapeau* tricolore; mais elles ne furent pas d'accord sur la disposition des couleurs, et l'on vit simultanément des *drapeaux* blancs, bleus et rouges; rouges, bleus et blancs; bleus, blancs et rouges. Quelques bataillons adoptèrent le rouge et le bleu en ligne horizontale, ce qui métamorphosait le *drapeau* français en *drapeau* hollandais. Le *Dictionnaire de l'armée* raconte qu'en 1831 le roi Louis-Philippe, passant une revue de gardes nationales à Rouen, fut surpris d'y voir figurer un *drapeau* traversé d'une croix blanche, cantonnée de deux quartiers rouges et de deux bleus; aux informations que prit le roi, on répondit que c'était un *drapeau* de 1789 religieusement conservé. Après avoir réparti de plusieurs manières les couleurs, la loi en fixa enfin la disposition suivante : le bleu attaché à la hampe du *drapeau*, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs.

La loi de 1792 ordonna que les anciens *drapeaux* et étendards de l'armée seraient brûlés, pour être remplacés par des insignes aux trois couleurs, et aux cravates blanches qui ornaient la hampe on substitua des cravates tricolores. Il y avait encore à cette époque un *drapeau* par bataillon et un étendard par escadron. Chaque *drapeau* avait cinq pieds six pouces de longueur sur une largeur égale, et sa hampe était surmontée d'un fer de six pouces de longueur, terminé en pointe comme le fer d'une hallebarde; il portait d'un côté le nom du régiment et celui des batailles fameuses où il avait figuré; de l'autre, l'inscription : *Discipline et obéissance à la loi.* Les armées de la République ont promené ce *drapeau* sur tous les champs de bataille de l'Europe, où il n'avait qu'à se montrer pour vaincre; aussi l'Empire se garda-t-il de changer l'enseigne française, et les trois couleurs victorieuses continuèrent leur marche triomphale à travers les capitales soumises. Toutefois, de légères modifications eurent lieu : les inscriptions de la République disparurent, et ces inscriptions furent ainsi remplacées : d'un côté, *L'empereur au..... régiment;* de l'autre, des noms de combats célèbres. Le fer de lance fit aussi place à l'aigle, cet antique emblème de la victoire, mais aussi de la domination. Ce fut une grande et solennelle cérémonie militaire que la distribution de ces nouvelles aigles, qui eut lieu au Champ-de-Mars le 5 décembre 1805.

La Restauration commit la faute de répudier ce glorieux étendard, qui avait flotté victorieusement dans le monde entier, et reprit le *drapeau* blanc surmonté de la fleur de lis et portant l'écusson aux armes de France. Les Cent-Jours ressuscitèrent les aigles. En 1815, le *drapeau* blanc succéda, pour la deuxième fois, à l'illustre étendard. L'ordonnance du 18 avril 1816 avait décrété le *drapeau* blanc *drapeau* national de la France; en 1818, une autre ordonnance régla la place que ce *drapeau* devait occuper dans un régiment en marche. Il fut placé au premier bataillon, comme cela avait lieu sous les anciens rois de France. Le *drapeau* tricolore, pendant les quinze années que dura la Restauration, se réfugia dans l'Inde, au royaume de Lahore, où le général Allard l'avait donné à une armée formée par lui à la française.

Charles X descendit du trône, et le premier soin de Louis-Philippe fut de reprendre le *drapeau* tricolore; le 27 mars 1831, les troupes acclamèrent la réapparition de ce *drapeau* surmonté du coq gaulois, et portant la devise : *Liberté, ordre public.* En 1848, il fut un moment question de remplacer le *drapeau* tricolore par le *drapeau* rouge, mais l'éloquence de l'un des membres du gouvernement provisoire, ou plutôt la fausse interprétation d'un fait historique, fit repousser la proposition. Le *drapeau* tricolore resta, et une séance entière de la Commission exécutive fut consacrée à l'examen de la question de savoir dans quel ordre seraient placées les trois couleurs; il fut décidé, après de vifs débats, que l'on conserverait purement et simplement le *drapeau* de 89, en inscrivant sur la zone blanche : *Liberté, égalité, fraternité;* et au milieu : *Unité.* Depuis le rétablissement de l'Empire, la *liberté*, etc., a disparu, l'aigle a fait sa réapparition au sommet des *drapeaux*, et l'inscription : *Honneur et patrie* a été substituée à toutes les autres.

Jadis, lorsqu'un régiment était en bataille ou en ligne, la garde du *drapeau* était confiée à quatre sergents ou maréchaux de logis et à huit caporaux ou brigadiers. Depuis 1791, cette garde est donnée aux fourriers. Les *drapeaux*, placés au centre du régiment, saluent lorsque le saint sacrement passe devant la troupe; ils saluent aussi le souverain, les princes, les grands dignitaires, les ministres et les maréchaux, lorsqu'ils traversent le front d'un régiment ou qu'ils le passent en revue. Les lieutenants généraux commandant les divisions militaires, les maréchaux de camp commandant les subdivisions, les inspecteurs généraux, sont salués du *drapeau* à leur entrée d'honneur dans les places qu'ils ont à visiter.

On donne une garde et une sentinelle au *drapeau*, qui est déposé chez le commandant du corps. La manière de porter le *drapeau* et de faire le salut pour rendre les honneurs sont l'objet d'une étude nommée *maniement du drapeau.* Il a été jadis d'usage de draper de crêpe tous les *drapeaux* d'une armée qui venait à perdre le maréchal ou l'officier qui en avait le commandement en chef. De nos jours, les *drapeaux* sont voilés d'un crêpe aux cérémonies funèbres, et ce crêpe reste au *drapeau* pendant un an quand il s'agit du deuil du souverain.

L'usage de faire bénir les *drapeaux* remonte aux premiers temps de la monarchie. Vers la fin du IXe siècle, l'empereur Léon le Philosophe recommanda aux capitaines des hommes d'armes de faire bénir leurs enseignes par des prêtres, au moins deux jours avant de partir pour une expédition. Plus tard, cette cérémonie eut lieu en grande pompe, au bruit des trompettes, des tambours et des décharges de mousqueterie des troupes mises exprès sous les armes.

L'abandon du *drapeau* est considéré comme désertion. « Les soldats, a dit le maréchal de Saxe, doivent se faire une religion de ne jamais abandonner leur *drapeau;* il doit leur être sacré, et l'on ne saurait y attacher trop de cérémonies pour le rendre respectable et précieux. Si l'on peut y parvenir, on peut aussi compter sur toutes sortes de bons succès; la fermeté des soldats, leur valeur en seront les suites. Un homme déterminé qui prendra en sa main leur *drapeau* leur fera braver les plus grands dangers. » Le *drapeau* est plus qu'un symbole, c'est presque un être animé : il a droit à des honneurs; on le décore quand le régiment s'est bien battu, et il n'est pas un soldat qui ne soit prêt à exposer ses jours pour venger une insulte faite à son *drapeau.* Ce sentiment de respect patriotique, cette espèce de culte rendu au *drapeau*, développés de nos jours chez les nations civilisées, on les retrouve non moins vifs à toutes les époques et chez tous les peuples.

Les Romains rendaient à leurs enseignes militaires un culte idolâtre et superstitieux. « La religion des Romains est toute militaire, disait Tertullien; elle adore des enseignes, jure par elles et les met à la tête de tous les dieux. » Si nous interrogeons, dans les temps modernes, les nations étrangères, nous voyons avec Mirabeau, en Allemagne et en Prusse, les soldats graciés demander pardon à genoux de leur faute en touchant de la main le *drapeau* de leur pays, et cet attouchement les réhabilite et leur donne le droit de reprendre leurs armes.

« Sans savoir pourquoi, dit l'*Encyclopédie* de Diderot, nous rendons aux *drapeaux* des honneurs comme s'ils portaient l'image de quelque divinité tutélaire, comme s'il y avait quelque malheur attaché à leur perte; nous avons des ordonnances qui prescrivent aux soldats de ne pas les abandonner sous peine de mort; néanmoins, quelques charretées de *drapeaux* pris dans une bataille ne font pas la moindre impression à ceux qui les ont perdus, et ne méritent pas davantage l'attention de ceux qui les ont obtenus de la victoire; on les dépose dans des temples où ils fixent pendant quelque temps la vue de la populace; avec du taffetas et des bâtons, on en a de plus beaux le lendemain. » En s'exprimant ainsi, l'*Encyclopédie* n'avait d'autre but que de combattre un sentiment qui prenait alors naissance : le chauvinisme. Mais Diderot savait bien qu'il ne pourrait détruire l'amour du *drapeau* qui rappelle la patrie, la plus sainte des divinités tutélaires.

Toutes les critiques seraient en effet impuissantes à affaiblir dans le cœur du soldat le culte profond qu'il professe pour ce talisman, qui évoque à ses yeux le souvenir du foyer absent. C'est un principe consacré d'ailleurs par le droit des gens : là où

flotte le *drapeau* de la nation est une parcelle de cette même nation ; le toit qui l'abrite devient sacré, et nulle prise ne vaudra jamais, aux yeux d'un soldat, celle de *drapeaux* ennemis. L'empereur Napoléon Ier, en envoyant, le 18 octobre 1805, au Sénat conservateur, les *drapeaux* qu'il avait conquis sur l'ennemi, lui écrivait : « Je vous envoie quarante *drapeaux* conquis par mon armée dans les combats qui ont eu lieu depuis celui de Wertingen ; c'est un hommage que moi et mon armée faisons aux sages de l'empire ; c'est un présent que des enfants font à leur père. » Les glorieux trophées furent déposés à l'hôtel des Invalides ; neuf ans plus tard une triste cérémonie les anéantissait ; le maréchal Serrurier, gouverneur de l'hôtel, faisait réunir environ mille *drapeaux* décorant la nef de l'église, et conquis sur les Russes, les Autrichiens, les Prussiens et les autres ennemis de la France. On dressa un bûcher, on les y précipita, et les flammes, en les réduisant en cendres, les empêchèrent de retomber aux mains des alliés. Cet auto-da-fé, acte de patriotisme volontaire, un accident déplorable le renouvela en 1851, à la cérémonie des funérailles du maréchal Sébastiani. Au moment où le corps était déposé sur le catafalque, un mouvement d'oscillation fit tomber une bougie qui mit le feu à la tenture de l'autel. En un clin d'œil les flammes se communiquèrent aux *drapeaux* conquis en Espagne, en Morée et en Afrique, et qui remplaçaient les anciens ; sur 234 qui se trouvaient appendus dans l'église, on parvint à sauver seulement un grand pavillon de marine anglais, pris en 1813 sur un brick par M. Marmier, et donné aux Invalides depuis le premier incendie ; un autre, pris à la Vera-Cruz en 1839, huit queues de pacha prises en Egypte par le général Bonaparte ; une flamme de Saint-Jean d'Ulloa prise au Mexique en 1839 ; une seconde, prise dans l'Océanie ; deux fragments de petits pavillons anglais pris en 1813 ; plusieurs *drapeaux* espagnols et portugais envoyés, en juillet 1830, par le comte d'Anthouard ; d'autres conquis en Afrique, à Médéah, en 1832 ; à Sickack, en 1836 ; à Ouad-Halley, en 1839 ; à Isly, à Mogador, en 1844 ; enfin le *drapeau* de la république romaine pris à la villa Pamphili, en 1849. Mais il en était peu qui ne fussent plus ou moins endommagés, et il restait bien des places vides, que les expéditions de Crimée, de Chine, d'Italie et du Mexique devaient combler.

Les *drapeaux* peuvent être décorés de la croix de la Légion d'honneur. La brillante conduite, à Magenta, du 2e régiment de zouaves, rapportant un *drapeau* enlevé aux Autrichiens près de la petite ville qui a donné son nom à cette bataille, motiva la décision impériale du 14 juin 1859. Aux termes de cette décision, un corps de troupes qui prend un *drapeau* ennemi est autorisé à porter la croix de la Légion d'honneur attachée au-dessous de son aigle. Ont reçu la croix de la Légion d'honneur, en vertu de cette décision, les aigles des corps suivants :

Le 2e de zouaves (Magenta) ;

Le 10e bataillon de chasseurs à pied (Solferino) ;

Le 76e de ligne (Solferino et plaine de Medolo) ;

Le bataillon des chasseurs à pied de la garde (Solferino) ;

[Les *drapeaux* ennemis enlevés par les différents corps sont ceux des régiments autrichiens *Gustave Wasa*, *Hartmann*, *Prince Vindischgraëtz*.]

Le 3e de zouaves (deux *drapeaux* pris aux Mexicains au combat de San-Lorenzo, le 8 mai 1863) ;

Le 3e de tirailleurs algériens (deux *drapeaux* et quatre fanions ennemis à la même affaire) ;

Le 99e de ligne (étendard ennemi enlevé le 5 mai 1863, au combat de San-Peblo del Monte ; expédition du Mexique) ;

Le 51e de ligne (*drapeaux* et fanions enlevés aux Mexicains aux affaires de San-Lorenzo et de San-Xavier).

Voici les couleurs des *drapeaux* des diverses nations :

Angleterre. Ecartelé, le 1er et le 4e quartier rouge, le 2e jaune et le 3e bleu ; le pavillon royal chargé des armes d'Angleterre.

Autriche. Jaune, bordé d'une dentelure noire, rouge et blanche ; au centre, le double aigle noir ; portant en abîme les armes autrichiennes.

Belgique. Noir, jaune et rouge.

Brême. Rayé horizontalement de rouge et de blanc, échiqueté de même couleur le long de la hampe ; portant au centre les armes de la ville.

Danemark. Rouge, chargé d'une croix blanche, le pavillon royal chargé des armes.

Egypte. Rouge, avec trois croissants et trois étoiles.

Espagne. Jaune et rouge aux armes.

Etats de l'Eglise. Blanc, chargé de la figure de Jésus sur la croix entre deux apôtres.

Francfort. Blanc, deux larges raies rouges horizontales ; les armes de la ville près de la hampe.

Grèce. Bleu, chargé d'une large croix blanche ; les armes au centre sur le pavillon royal.

Hambourg. Rouge, au centre ; un château brochant sur une ancre.

Hanovre. Rouge, avec un franc quartier blanc chargé d'une croix rouge posée sur une croix de Saint-André à minces branches, bordées toutes deux de blanc.

Hollande. Rouge, blanc, bleu, horizontalement ; le pavillon royal aux armes.

Iles Ioniennes. Bleu, chargé d'un lion d'or ailé, la double croix anglaise en franc canton.

Italie. Vert, blanc et rouge.

Lubeck. Blanc et rouge horizontalement.

Mecklembourg. Bleu, blanc et rouge, en trois parties horizontales.

Monaco. Blanc, chargé des armes.

Malte. Rouge près de la hampe, le reste bleu chargé d'une grande croix blanche.

Oldenbourg. Bleu foncé avec large croix rouge.

Portugal. Vert et blanc, pavillon rouge aux armes.

Prusse. Blanc, avec l'aigle royal noir.

Russie. Jaune, chargé au centre de l'aigle à deux têtes portant les armes en abîme.

Suède. Bleu, chargé d'une croix jaune.

Suisse. Rouge, traversé par une croix blanche.

Tunis. Rouge, avec croissant et étoile dans un cercle blanc.

Tripoli. Vert, chargé de trois croissants.

Turquie. Vert, rayé de rouge ; grand étendard rouge chargé d'une pleine lune blanche ; pavillon de guerre rouge chargé du croissant et d'une étoile.

Valachie. Jaune, avec franc quartier rouge, chargé de trois étoiles sur une même ligne, et en bas, à droite, l'aigle blanc de Pologne.

AFRIQUE. *Maroc*. Rouge.

ASIE ET OCÉANIE. *Arabie*. Rouge, avec une étoile blanche et un croissant blanc.

Birmanie. Blanc, avec un paon rouant au centre.

Chine (variable). Blanc, avec denture bleue et blanche alternée ; au centre du *drapeau*, un dragon.

Cochinchine. Jaune, avec bordure dentelée blanc et bleu.

Japon. Blanc ; une lune rouge au centre.

Mahrattes. Vert, premier quartier de lune au centre.

Mongol. Rouge ; un enfant courant les bras étendus, au centre.

Moluques. Bleu foncé.

Pégu. Rouge, un coq jaune la patte levée, au centre.

Perse. Blanc, le lion sur le soleil, au centre.

Iles Sandwich. Rouge, blanc, bleu ; rouge, blanc, bleu, rouge horizontalement, croix anglaise au franc quartier.

Siam. Rouge, avec un éléphant blanc.

Taïti. Rouge, blanc, rouge horizontalement, franc quartier bleu, blanc, rouge de France.

AMÉRIQUE. *Bolivie*. Jaune, rouge, vert ; au centre les armes.

Brésil. Vert, les armes au centre.

Buenos-Ayres. Bleu, blanc, bleu, horizontalement.

Chili. Rouge et blanc, en deux parties horizontales, franc quartier bleu à l'étoile blanche.

Costa-Rica. Bleu, blanc, rouge ; rouge, blanc, bleu, horizontalement.

Equateur. Blanc, bleu, avec sept étoiles blanches ; blanc.

Etats-Unis d'Amérique. Rayé horizontalement rouge et jaune, franc quartier bleu semé de trente-quatre étoiles blanches.

Guatemala. Coupé verticalement en deux parties, rouge, blanc, jaune, horizontalement ; et bleu, blanc, bleu, horizontalement.

Haïti. Bleu et rouge, en deux parties horizontales.

Mexique. Vert, blanc, rouge ; sur le blanc les armes.

Montevideo. Rayé horizontalement blanc et bleu.

Nouvelle-Grenade. Rouge, bleu, jaune ; sur le bleu une étoile blanche.

Pérou. Rouge, blanc, rouge ; au centre les armes.

Santo-Domingo. Ecartelé bleu et rouge par une croix blanche.

Venezuela. Jaune, bleu, rouge, horizontalement.

— *Drapeau noir*. L'usage du *drapeau noir* vient d'Italie. Sous le règne des Médicis, les routiers, à la nouvelle de la mort de certains chefs de parti, déployaient une bannière noire, et cette coutume, conservée par les troupes de bandits, leur valut le nom de bandes noires. C'est un *drapeau* sinistre que le *drapeau noir*, et, quand il est arboré, c'est l'annonce d'un désastre, d'une catastrophe, le signal d'une guerre civile ou d'un combat à outrance. Les assiégés, pour montrer leur intention de se défendre jusqu'au dernier, arboraient un *drapeau noir* ; les pirates hissaient un pavillon noir, menaçant ainsi d'un combat sans merci les bâtiments qui faisaient mine de résister. Tel fut, dit Voltaire, le signe qu'arborèrent les moines combattant en 1714 sur les brèches de Barcelone ; tel fut, de nos jours, le *drapeau* qu'on vit flotter à Missolonghi. Tel était, suivant M. Rey, le *drapeau* sous lequel don Carlos avait réuni ses adhérents, *drapeau* sinistre ayant pour devise : *Vaincre ou mourir*, et pour croix des os de mort.

Le *drapeau noir* sert de nos jours encore à indiquer un lieu envahi par la peste ou tout autre fléau, pour en éloigner ceux qui s'en approcheraient. Placé sur une maison convertie en ambulance, il indique qu'elle doit être respectée, et que ceux qui s'y trouvent sont placés sous la sauvegarde des sentiments d'humanité.

Toutes ces diverses destinations font du *drapeau noir* un objet de terreur et d'épouvante ; c'est un signe de douleur et de mort qui n'apparaît que dans les mauvais jours et au moment du danger.

— *Drapeau rouge*. D'après la loi martiale rendue contre les attroupements par la Constituante de 1789, l'autorité municipale devait, en cas de résistance aux sommations, déployer contre l'émeute un *drapeau rouge* : c'était avertir que la force allait être employée. Dans ce cas, on arborait ce *drapeau* à la principale fenêtre de l'Hôtel de ville. Le *drapeau rouge* fut ainsi déployé contre le peuple, en juillet 1791, lors du massacre du Champ-de-Mars.

Un an plus tard, en juillet 1792, le peuple insurgé contre la royauté prit des bannières rouges portant cette inscription : *Loi martiale du peuple contre la rébellion du pouvoir exécutif*.

Voilà bien évidemment quelle fut l'origine du *drapeau rouge* ; et en voulant l'imposer, en 1848, comme étendard national, le peuple n'avait pas d'autre pensée que de consacrer sa victoire, qu'alors il pouvait croire définitive. On ne songeait nullement à en faire un insigne terroriste. Nous n'en donnerons pour preuve que la protestation suivante, lancée par l'homme qui passait pour le chef le plus redoutable de la démagogie, Auguste Blanqui :

AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

« Les combattants républicains ont lu avec une douleur profonde la proclamation du gouvernement provisoire qui rétablit le coq gaulois et le *drapeau* tricolore.

» Le *drapeau* tricolore, inauguré sous le règne de Louis XVI, a été illustré par la première République et par l'Empire ; il a été déshonoré par Louis-Philippe.

» Nous ne sommes plus, d'ailleurs, ni de l'Empire ni de la première République.

» Le peuple a arboré la couleur rouge sur les barricades de 1848. Qu'on ne cherche pas à la flétrir !

» Elle n'est rouge que du sang versé par le peuple et la garde nationale.

» Elle flotte étincelante sur Paris, elle doit être maintenue.

» Le peuple victorieux n'amènera pas son pavillon ! »

La phrase mémorable de Lamartine n'a été par conséquent autre chose qu'un profond dédain de la vérité historique. Nous ne chercherons pas à amoindrir la gloire du citoyen courageux faisant face à l'émeute : peut-être a-t-il voulu prévenir les horreurs d'une lutte fratricide ; mais sa phrase sonore péchait par un point : elle n'était pas vraie.

— *Drapeaux conquis*. Avant 89, les étendards conquis sur l'ennemi étaient ordinairement placés dans l'intérieur de Notre-Dame de Paris. Sous la Révolution, on s'en servit pour orner les voûtes de l'église des Invalides, ce qui était plus naturel et plus logique. Quelques-uns furent placés dans la salle des séances de la Convention. Comme nous l'avons dit plus haut, les *drapeaux* envoyés au Sénat conservateur par Napoléon furent déposés aux Invalides ; mais la plupart de ces trophées ont été brûlés. Pendant sa marche victorieuse de Boulogne à Austerlitz, l'empereur fit don au tribunat de 8 *drapeaux* autrichiens pris par la grande armée ; à la municipalité de Paris, de 8 *drapeaux* enlevés par la cavalerie de Murat ; au Sénat, de 40 *drapeaux* autrichiens et russes ; à l'archevêque de Paris, pour Notre-Dame, de 50 *drapeaux* enlevés à la bataille d'Austerlitz.

Le 11 mai 1806, le Corps législatif reçut à son tour 7 *drapeaux* et un étendard pris également à Austerlitz, plus 10 *drapeaux* enlevés par les troupes de Joseph-Napoléon lors de la conquête de Naples.

Le 22 novembre 1808 et le 22 janvier 1810, nouveau don au Corps législatif de 92 *drapeaux* et étendards provenant de la guerre d'Espagne.

Tous ces trophées, au nombre de 110, ornèrent la salle des séances jusqu'en 1815. A la seconde Restauration, des officiers prussiens pénétrèrent dans la Chambre des députés pour les enlever ; mais, grâce au zèle et au dévouement d'un employé nommé Mathieu, une partie en fut conservée. D'après le dernier inventaire du Palais législatif, il reste encore dans la salle des conférences 58 *drapeaux* ou étendards.

— Bibliogr. *Drapeaux de l'infanterie tant française qu'étrangère au service de la France en l'année* 1721 (in-fol.) ; *Histoire du drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française*, par Jean Rey (Paris, Techener, 1837, 2 vol. in-8o, avec un atlas de 24 pages). Cet ouvrage a obtenu la première mention honorable de l'Institut de France ; il est plein de recherches curieuses. *Notice sur les couleurs nationales et sur les drapeaux et emblèmes de la France*, par Montalant-Bougleux (Versailles, 1839, in-8o) ; *Origine du drapeau tricolore français*, par Peiffer, de Metz (Paris, 1843, in-fol.) ; *Origine du drapeau tricolore*, par Léon Jaybert (Paris, 1850, in-8o) ; *Histoire du drapeau tricolore*, par Desloges, avec la concordance républicaine (1839, in-8o).

Drapeau blanc (LE), journal fondé le 20 janvier 1819, avec cette épigraphe, qui en indiquait suffisamment l'esprit : *Vive le roi!... quand même*. Cette feuille, dirigée par le fameux Martainville, journaliste d'une violence sans égale, spadassin, cynique, spirituel, perdu de vices et qui avait autrefois bataillé dans les rangs de la jeunesse dorée, partageait les libéraux en plusieurs classes : les *filous infâmes*, les *esclaves ambitieux* et les *fourbes sanguinaires*. Tel était le ton de sa polémique. Ce journal étrange compta d'ailleurs quelques rédacteurs assez remarquables : Achille de Jouffroy, qui continua les travaux de son père sur la navigation à vapeur ; Carmouche, Ch. Nodier, Pouqueville, Sévelinges, et même Lamennais. Mais le vrai rédacteur des articles de fond, c'était Martainville. En 1829, l'excentrique publiciste essaya de le relever, avec l'aide du prince de Polignac, sous le titre de *Démocrite* ; il n'y réussit pas. La violence du journal fatigua bientôt les abonnés ; après quarante-cinq numéros, il reprit le titre de *Drapeau blanc*, et la publication se traîna jusqu'au 26 juillet 1830, veille de la révolution. Martainville mourut quelques jours après.

DRAPELER v. a. ou tr. (dra-pe-lé — rad. *drapeau*). Techn. Défiler les chiffons destinés à la fabrication du papier.

DRAPELIER, IÈRE s. (dra-pe-lié, liè-re — rad. *drapeau*). Chiffonnier, chiffonnière. ‖ Vieux mot.

DRAPER v. a. ou tr. (dra-pé — rad. *drap*). Fouler, tondre et apprêter comme on apprête le drap : DRAPER *des étoffes sorties du métier à tisser*.

— Couvrir de drap ou d'une draperie : DRAPER *un carrosse de noir, de violet*.

— Arranger, disposer en draperie : DRAPER *une étoffe*. DRAPER *des rideaux. Ces lambeaux d'habillements que le peuple artiste* DRAPE *encore avec art donnent quelque chose de pittoresque à la populace*. (Mme de Staël.) ‖ Couvrir, entourer comme une draperie : *D'épais rideaux de casimir vert sombre* DRAPAIENT *un excellent lit, ainsi que la porte-fenêtre donnant sur le jardin*. (E. Sue.)

— Fam. Railler, habiller, dire du mal de : *La comédie ne doit* DRAPER *que les ridicules du temps passé, afin que personne ne s'y reconnaisse*. (N. Lemercier.)

On dit qu'on l'*a drapé* dans certaine satire.
BOILEAU.

— B.-arts. Disposer, dessiner les plis des vêtements : DRAPER *une figure*.

— Techn. Mettre de petits morceaux de drap aux sautereaux d'un piano ou d'un autre instrument du même genre.

Se draper v. pr. Se couvrir, s'envelopper d'un vêtement ample : SE DRAPER *de son manteau*.

— *Se draper en*, Jouer le rôle de : *Il y a encore moyen de* SE DRAPER EN *Macbeth ; mais qui poserait en Pourceaugnac? Enfin, qui n'aimerait mieux être Caïn que Jocrisse?* (E. Sue.)

— *Se draper dans*, Faire parade, se prévaloir de : *Il* SE DRAPE DANS *sa vertu*, DANS *sa dignité. Lacenaire et bien d'autres coquins semblent vouloir* SE DRAPER DANS *leurs crimes. M. Guizot prend prétexte de tout pour* SE DRAPER DANS *son vieux manteau de rhétorique*. (T. Delord.)

— Absol. Poser, se pavaner, s'enorgueillir : *Je serai exactement vrai, même dans les choses petites et honteuses ; ce n'est pas devant toi, à coup sûr, que je* ME DRAPERAI. (Th. Gaut.)

— Réciproq. Dire mutuellement du mal l'un de l'autre : *Ces femmes* SE DRAPENT *à qui mieux mieux*.

DRAPER (sir William), général anglais, né à Bristol en 1721, mort en 1787. Il entra de bonne heure dans l'armée, se distingua dans les Indes orientales, fut promu colonel en 1760, remplit les fonctions de brigadier général à la prise de Belle-Isle, en 1761, et commanda les troupes de débarquement qui s'emparèrent de Manille, en 1763. Les Espagnols avaient promis pour le rachat de cette ville une rançon de 25 millions de francs qui ne fut jamais payée, et sir William s'employa pendant longtemps à ce sujet, mais sans succès. Il est vrai qu'en revanche il fut créé chevalier du Bain. En 1779, il fut nommé lieutenant-gouverneur de Minorque, et, après la capitulation de cette île, il revint en Angleterre, où il termina ses jours dans l'obscurité.

DRAPER (Elisabeth), dame anglaise remarquable par son esprit, qui vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Elle était née à Bombay, dans les Indes anglaises, et s'était mariée avec Daniel Draper, conseiller de justice dans cette ville. Le climat de l'Inde ayant paru contraire à sa santé délicate, elle se rendit en Angleterre, où elle entra en relation avec Sterne, et devint, pour ainsi dire, la muse du célèbre écrivain. C'est à elle qu'il adressa ses lettres d'*Yorik à Elisa*. Elisabeth Draper écrivait, dit Sterne, avec une remarquable élégance. Elle fit un voyage à Paris, où elle connut l'abbé Raynal, avec qui elle eut, dit-on, des relations beaucoup moins platoniques qu'avec le grand humoriste anglais. Dans son *Histoire philosophique des deux Indes*, Raynal parle avec une grande admiration de cette femme distinguée, qui mourut en Angleterre à l'âge de 33 ans.

DRAPER (John-William), médecin et chimiste américain, né vers 1810. Il fit ses études de médecine en Pensylvanie, où il prit son diplôme de docteur en 1837, puis fut successivement nommé professeur au collége de Hampden-Sydney, en Virginie, puis à l'université de New-York, et enfin président de la Faculté de médecine de cette ville, en 1851. Outre de nombreux articles sur la médecine, la physique, la chimie, insérés dans divers recueils scientifiques, on doit au docteur Draper : *Manuel de physique ; Eléments de chimie ;* la *Chimie des plantes ; Physiologie, statique et dynamique humaines* ou la *Condition et la marche de la vie de l'homme* (New-York, 1856, in-8o, avec 300 figures). C'est surtout par ses travaux sur l'action de la lumière latente que M. Draper a fait sa réputation dans le monde savant.

DRAPERIE s. f. (dra-pe-rî — rad. *drap*). Manufacture de drap : *Etablir une* DRAPERIE. *Les ouvriers d'une* DRAPERIE. ‖ Industrie et commerce des draps : *Une grande maison de* DRAPERIE. *S'enrichir dans la* DRAPERIE. ‖ Draps, étoffes que vendent les drapiers : *Des* DRAPERIES *de Sedan*.

— Etoffe drapée, disposée à grands plis : *De riches* DRAPERIES. *Des tentures disposées en* DRAPERIES, *relevées en* DRAPERIES. ‖ Vêtement drapé, disposé à grands plis : *Les* DRAPERIES *d'un blanc mat, comme la percale, vont bien aux peaux fraîches, dont elles relèvent la couleur rosée*. (Chevreul.) *La nature a fait la chair, l'homme a fait l'étoffe et la* DRAPERIE. (Lamart.)

— Par anal. Objet qui est comme drapé, qui figure des tentures drapées : *J'ai vu le soleil suspendu aux portes du couchant dans des* DRAPERIES *de pourpre et d'or*. (Chateaub.)

— B.-arts. Représentation d'une étoffe ou d'un vêtement ample et formant des plis : *Une* DRAPERIE *bien jetée. Le mouvement d'une* DRAPERIE. *Il faut que les* DRAPERIES *indiquent les formes, accusent le nu*. (Acad.) ‖ *En peinture, les* DRAPERIES *réussissent mieux que nos habits communs, parce qu'elles ont plus de jeu et qu'elles sont plus ondoyantes*. (Fonten.) ‖ *On suppose communément que les sculpteurs anciens ont couvert leurs figures de* DRAPERIES *mouillées ; mais cet artifice n'est manifeste que dans les ouvrages de quelques artistes du* XVIe *siècle*. (Ch. Nod.)

— Art. milit. *Draperie d'enseigne*, Etoffe d'une enseigne, d'un drapeau, d'un étendard.

— s. f. Techn. Grosse épingle courte dont les marchands se servent pour fermer leurs ballots.

— **Encycl.** B.-arts. On est convenu d'appeler *draperies*, dans les beaux-arts, les étoffes représentées par le ciseau ou par le pinceau, soit qu'elles entrent dans l'habillement des personnages, soit qu'elles servent comme ornement décoratif. L'art de draper est le même en peinture et en sculpture ; mais nous n'avons pas besoin de dire que les ressources d'exécution diffèrent essentiellement. On peint toute espèce de *draperie* ; la sévère, grave et chaste sculpture choisit. Sur l'un des deux frontons d'un temple d'Egine qui sont aujourd'hui à la glyptothèque de Munich, la statue de Gallas nous apparaît avec le caractère commun à toutes les statues drapées de cette époque : elle est vêtue d'une robe à plis nombreux et symétriques. La sculpture attique nous montre fréquemment l'or et les métaux employés pour les *draperies* et nuancés par des procédés empruntés, dit-on, aux Egyptiens. Qu'on se rappelle le *Jupiter Olympien* de Phidias, et l'accusation portée contre celui-ci d'avoir détourné une partie de l'or destiné à la Minerve du Parthénon. Heureusement Phidias, d'après le conseil de Périclès, avait disposé la *draperie* de la déesse de telle sorte qu'on pût l'enlever et la peser. Nous avons peine à comprendre comment les Grecs, qui avaient un si juste sentiment de la sobriété, à en juger par les œuvres qui nous restent, réservaient toute leur admiration pour ces colosses bigarrés dont les chairs étaient d'ivoire, les *draperies* d'or, les yeux de pierres précieuses.

Les anciens ont toujours drapé leurs figures avec des linges mouillés produisant de petits plis. Ils comprenaient que, quelque peine qu'on se donne pour caractériser en marbre une étoffe, on n'y réussit jamais qu'imparfaitement ; qu'une étoffe épaisse et grossière dérobe le nu tant aimé parmi eux, le nu que la sculpture est plus jalouse encore d'accuser que la peinture ; ils savaient que, quelle que soit la vérité de ses plis, l'étoffe conservera je ne sais quoi de lourd qui, se joignant à la nature de la pierre, fera prendre au tout un faux air de rocher. Nous verrons tout à l'heure que les modernes ont été plus hardis que les anciens. Ont-ils à se louer de leur hardiesse ? Oui, certes, en beaucoup de cas ; néanmoins on admirera toujours la légèreté et la souplesse de ces *draperies* grecques, dont les plis abondants accusent si bien les formes en les accompagnant de moelleuses ondulations. C'est dans les sculptures du Parthénon qu'il faut en étudier la savante harmonie, c'est dans les merveilleuses reliques de la plus grande époque de l'art qu'il faut aller puiser le goût infaillible, le naturel et la grâce.

La science de mettre les *draperies* en harmonie avec le sexe, la stature, la condition, l'attitude, l'état physique ou moral des personnages, n'est pas une science facile. Les Grecs en faisaient une étude approfondie et une application raisonnée. Il y a des effets de nature qu'il faut ou pallier ou négliger. Une *draperie* introduite avec art peut alors empêcher telle ou telle partie d'être déplaisante à l'œil. Ainsi, il est un exemple bien commun et bien simple, dans lequel Diderot défie le plus grand artiste de ne pas pécher contre la vérité ou contre la grâce. Diderot suppose une femme nue assise sur un banc de pierre : quelle que soit la fermeté de ses chairs, il arrivera certainement que le poids de son corps appliquant fortement ses fesses contre la pierre sur laquelle elle est assise, celles-ci boursoufleront désagréablement sur les côtés, et formeront par derrière, l'une et l'autre, le plus impertinent bourrelet qu'on puisse imaginer. De plus est-ce que l'arête du banc ne tracera pas sur les cuisses, en dessous, une très-profonde et très-vilaine coupure? Que faire donc alors? Il n'y a pas à balancer : il faut ou supposer qu'une femme a les fesses aussi dures que la pierre, et que l'élasticité de ses chairs ne peut être vaincue par le poids de son corps, ce qui n'est pas vrai ; ou jeter tout autour d'elle quelque *draperie* qui nous dérobe l'effet désagréable.

Les savants exemples des Grecs furent mis en complet oubli depuis la décadence romaine jusqu'au XIIe siècle. Les *draperies*, disposées sans vérité, sans goût, sans aucune intelligence du modèle des formes, tombent pendant cette période, avec une désespérante régularité, en plis serrés et nombreux. Au siècle suivant, l'école de Pise, sortie de l'étude d'un bas-relief antique représentant une chasse de Méléagre, tente de rompre avec la vieille tradition byzantine. Dans les nombreux ouvrages de Nicolas de Pise, l'imitation des débris de statuaire antique qu'on retrouvait enfouis dans la terre est partout flagrante ; si l'on compare au bas-relief de la chasse de Méléagre celui de l'adoration des Mages, on retrouvera dans ce dernier les mêmes inflexions de membres, les mêmes grandes divisions du corps sous la *draperie*, le même système de plis ; mais, tandis que ce progrès s'opère en sculpture, Cimabue ne peut en peinture se défaire entièrement de cette roideur, de cette symétrie pleine de sécheresse qui caractérisent cette époque. Plus de simplicité, moins de prétention que dans les âges précédents : tel est le caractère général qu'on peut observer dans les *draperies* sculpturales des vieux imagiers du XIIIe siècle, ordinairement fort belles et d'autant plus intéressantes qu'elles nous ont conservé des modèles achevés du costume civil, militaire ou religieux de l'époque ; il y règne une certaine gaucherie qu'on peut aisément nommer naïveté. Les vêtements tombent droit et s'arrêtent avant de toucher aux pieds ; ils forment une espèce de fourreau long et collant, qui, d'ailleurs, s'harmonise avec les statues hors de proportion multipliées à profusion aux portails des églises, resserrées dans des niches démesurément allongées. Les *draperies* deviennent plus savantes au XIVe siècle ; elles dessinent mieux les formes au siècle suivant ; mais il faut arriver au commencement du XVIe siècle pour rencontrer les *draperies* si bien ordonnées de Raphaël et le retour vers l'étude de la nature et des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Le XVIIe siècle nous montre Rubens, personnification magnifique de cette école flamande qui cherchait son idéal dans la lumière, avec ses amples *draperies* qui voltigent. C'était l'époque où les peintres, appelés en général à embellir de vastes édifices, considéraient la figure humaine comme un élément d'ornementation. Les grands décorateurs italiens et leurs imitateurs français, les peintres favoris de la cour de Versailles, firent un étalage pompeux de riches étoffes ; bien agencer une *draperie* était alors un talent goûté, pour ainsi dire, par-dessus tout. La simplicité et la sobriété, naturelles à l'esprit français comme à l'esprit grec, furent sacrifiées à l'emphase théâtrale, qui s'accordait mieux avec le goût particulier de nos rois. En vain, le sage et méthodique Poussin, Lesueur, l'artiste simple et vrai, s'appliquaient à draper avec la sévérité et l'ingénuité antiques leurs personnages, l'emphase et la mise en scène triomphèrent avec les peintres officiels. Il suffit de citer Vouet, Lebrun et Mignard pour évoquer le souvenir de ces *draperies* à grandes prétentions commandées par le goût d'une cour que l'apparat séduisait si fort. La mascarade de la Régence vint jeter à travers la solennelle uniformité des ennuyeuses peintures décoratives les Arlequins et les Colombines, les Pierrots et les Scaramouches de Watteau. En sculpture, la majestueuse *draperie* se chiffonna voluptueusement sous le ciseau des Coustou. Elle céda au maniérisme dans lequel tomba l'art au milieu du XVIIIe siècle.

Un statuaire célèbre, Falconet, nous a laissé, dans son discours à l'Académie (1754), toute la théorie qui avait cours de son temps sur les beaux-arts. Voici ce qu'il dit à propos des *draperies* : « Osons avouer que les anciens ont souvent négligé l'étude de cette partie ; mais ils perdent peu de chose en comparaison de ce qu'ils nous ont laissé à admirer. Aucun sculpteur ne doit ignorer aujourd'hui que le ciseau réussit très-bien dans la variété du travail que demandent les différentes étoffes, quelles qu'elles soient. Observons que l'espace et la quantité des plis ne sont pas égaux ; que leur saillie et leur profondeur, qui produisent les ombres, soient harmonieusement variées, sans quoi l'œil sera fatigué d'une monotonie telle qu'on la remarque dans les *draperies* de la *Famille de Niobé*, où les plis sans intelligence dans la distribution, sans vérité dans l'exécution, sont assez semblables à des cordes, des copeaux ou des écorces insipidement arrangés. L'harmonie est aussi nécessaire dans la sculpture que dans la musique : les yeux ne sont pas plus indulgents que les oreilles. Vitruve nous conte fort sérieusement que les cannelures furent ajoutées aux colonnes pour imiter les plis des robes que portaient les dames. Les statuaires l'ont bien rendu aux architectes quand ils ont fait leurs plis semblables aux cannelures des colonnes. »

La différence capitale qui existe entre les *draperies* des statues antiques et celles du XVIIIe siècle tient, selon MM. Louis et René Ménard, à la manière dont ces deux époques comprenaient le but de l'art statuaire. Dans l'antiquité, il n'y avait pas les étoffes, il y avait la *draperie* ; on avait peu à s'inquiéter « de la variété du travail que demandent les différentes étoffes. » On s'occupait de trouver le système de pli le plus convenable pour accompagner la figure. Dans la *draperie* comme dans la forme humaine, on cherchait le type, l'absolu, bien plus que le particulier et l'individuel. C'était tout le contraire au XVIIIe siècle, où la statuaire voulait tout rendre, tout écrire dans sa langue spéciale, les rochers, les broussailles, les étoffes, et même ce qui est impalpable, comme ces lourds nuages de pierre tant prodigués dans nos églises et dans nos palais. « Le mat, le grenu, le poli, employés avec intelligence, dit encore Falconet, ont une sorte de prétention à la couleur. Les reflets que renvoie le poli d'une *draperie* sur l'autre donnent de la légèreté aux étoffes et répandent l'harmonie sur la composition. Si l'on doutait que les lois du bas-relief fussent les mêmes que celles de la peinture, qu'on choisisse un tableau de Poussin ou de Lesueur, et qu'un habile sculpteur en fasse un modèle : on verra si l'on n'aura pas un beau bas-relief. » Cette « sorte de prétention à la couleur » est le point de mire des statuaires du XVIIIe siècle ; ils veulent lutter sur un terrain qui n'est pas le leur. Aussi, le plus souvent, leurs *draperies* sont mal jetées ; elles ne sont exécutées, comme dans l'*Amour faisant un arc avec la massue d'Hercule*, de Bouchardon, que de pratique et sans étude.

Nos artistes contemporains comprennent toute l'importance de l'art de draper et l'étudient sérieusement. Un peintre ne met dans ses *draperies* que des qualités insuffisantes, si à la justesse de la teinte et du ton il ne sait pas, comme le sculpteur, joindre la vérité des formes, par rapport au dessous et par rapport au tissu, aux plis et à leurs divers mouvements. Le peintre de portrait même doit assortir les étoffes et leurs couleurs à l'âge, au caractère, au sexe et au tempérament de ceux qu'il représente. La richesse de ces portraits, leur noblesse, le désordre ou la coquetterie qui y règne, doivent concourir à l'expression générale. Dans les ateliers, on a souvent recours à des mannequins pour étudier avec plus de facilité les *draperies* ; mais les étoffes n'ont pas ainsi toute la souplesse que leur communiquent les ondulations du corps humain, et de là vient qu'on dit d'une *draperie* qu'elle sent le mannequin, quand il y a de la roideur et de la sécheresse dans les plis.

L'architecture, dans la décoration des intérieurs, fait usage de tentures peintes ou sculptées. Quelque fidèle que soit cette imitation, il n'en faut user qu'avec la plus grande réserve, car rien n'est si facile que de tomber ou dans la mesquinerie ou dans le clinquant théâtral.

Les artistes choisissent de préférence, pour draper leurs modèles, les étoffes laineuses un peu épaisses, mais souples, flexibles, formant des plis larges, qui ne se frippent point et ne forment pas de trop nombreuses cassures, ces dernières dissimulant par trop les contours. Il fut pourtant une époque où les peintres choisissaient la soie, dont ils aimaient les brillants vifs et les cassures anguleuses. C'est surtout dans les œuvres de Boucher et de son école que se remarque ce faux goût.

Une autre mode dans l'agencement des *draperies* fut celle qui consistait à les appliquer sur les figures de manière à dessiner complétement les formes, comme si elles eussent été mouillées et collées à la chair, ce qui était une exagération en sens contraire tout aussi déplorable. C'est surtout dans la statuaire qu'on usa de ces *draperies* collantes, affectionnées par une prétendue école classique, qui se bornait à mal imiter les Grecs et les Romains.

La disposition, l'agencement des *draperies*, est une des parties les plus importantes, les plus délicates, les plus difficiles de la composition. Il faut que les étoffes conservent bien leur caractère, les plis qui leur sont propres ; mais il faut en même temps que ces plis, tout en n'ayant point un air apprêté, tout en paraissant naturels, en présentant les accidents qui indiquent le mouvement, l'action, et en excluant l'uniformité, laissent deviner les formes aux endroits les plus importants, accentuent l'attitude, et offrent des lignes heureuses ; il faut enfin que les ombres en soient disposées de telle sorte qu'elles fassent sentir les mouvements du corps, et ne coupent point les parties largement éclairées. Ce sont là des conditions difficiles à réaliser, surtout à réunir ; les écoles italiennes et espagnoles sont celles qui s'y sont montrées les plus habiles. On n'invente pas des *draperies*, et c'est ici surtout que le modèle est nécessaire. En général, voici comment procèdent les artistes qui attachent, avec raison, une grande importance à cette partie de leurs compositions. Ils indiquent d'abord, dans une esquisse ou un croquis, la forme générale de leur *draperie*, son mouvement, la direction de ses plis ; puis ils la posent sur le modèle ou le mannequin, en se rapprochant, autant qu'ils le peuvent, sans contrainte, sans manière, des indications de leur esquisse, dont ils s'écartent souvent pour chercher des plis plus heureux, saisir et fixer les effets que leur offre le mouvement du modèle. Il est toujours préférable de poser la *draperie* sur le modèle, parce qu'il agit, parce que, même au repos, il prête à l'étoffe qui le recouvre quelque chose de mouvementé, de vivant, qu'on ne retrouve plus quand la *draperie* est étendue sur le mannequin. Après avoir cherché les effets de la draperie sur le vif, on peut draper le mannequin en reformant les plis qu'on a obtenus sur le modèle. Le mannequin permet alors de conserver indéfiniment la *draperie*.

DRAPÈTE s. m. (dra-pè-te — du gr. *drapetês*, fugitif). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des taupins. ‖ Genre d'insectes diptères semblables à des mouches de très-petite taille, et qui se dérobent très-promptement à la vue.

— Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des thymélées, dont l'unique espèce habite les terres magellaniques.

DRAPIER, IÈRE s. (dra-pi-é, i-è-re — rad. *drap*). Personne qui vend ou fabrique des draps.

— Hist. Nom donné, dans l'ancien ordre de Malte, à un dignitaire qui avait dans ses attributions l'achat et la conservation des divers objets relatifs à l'habillement et à l'équipement des troupes : *Depuis* 1646, *la charge de* DRAPIER *était attachée au pilier ou chef de la langue d'Aragon*. ‖ On disait aussi BAILLI-DRAPIER et GRAND CONSERVATEUR.

— Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

— Adjectiv. : *Marchand* DRAPIER. *L'industrie* DRAPIÈRE. *Elbeuf et Louviers, centres de l'industrie* DRAPIÈRE, *viennent dans l'ordre hiérarchique immédiatement après Rouen*. (L. Jourdan.)

— **Encycl.** *Corporation des drapiers*. Les *drapiers* constituaient le premier des six corps de marchands, à Paris, avant 1789. Ils n'avaient pas toujours eu ce rang ; ils ne l'avaient obtenu, disent certaines chroniques, que par la cession volontaire que le corps de la pelleterie leur fit de son droit de primauté ; d'autres disent que, les six corps des marchands ayant reçu l'ordre de s'assembler pour aller au-devant d'une reine de France qui faisait son entrée à Paris, le corps des pelletiers ne se trouva pas au rendez-vous quand il fallut se mettre en marche : alors le prévôt des marchands commanda aux *drapiers* de prendre la tête du cortége, droit qu'ils conservèrent depuis lors. Un arrêt du conseil, en date du 16 août 1687, constate que le corps des *drapiers* reçut de Philippe-Auguste, en l'année 1188, des statuts, renouvelés par Philippe le Bel, par Jean le Bon, par Charles VI, et enfin par Charles IX, en février 1573, et augmentés de plusieurs articles le 28 novembre 1638 et le 17 février 1646. Philippe-Auguste leur donna, en 1183, moyennant 100 livres de cens, vingt-quatre maisons confisquées sur les juifs, dans une rue qui porta depuis ce temps le nom de la Vieille-Draperie. Au XVe siècle, ils se divisèrent en deux communautés, les *drapiers* et les *drapiers-chaussetiers*, qui se réunirent de nouveau en 1648. Un siècle plus tard, ainsi que le constate un ouvrage de 1773, Paris comptait environ deux cents marchands *drapiers*. Nous disons marchands *drapiers*, nom sous lequel on a toujours désigné le marchand qui vend les draps, pour le distinguer de l'ouvrier qui les fabrique, appelé *drapier* drapant. Le soin principal du marchand *drapier* a toujours été d'étudier le goût, le caprice même de ceux avec qui il trafique, et d'en informer le fabricant, c'est-à-dire le *drapier* drapant.

En 1219, les marchands *drapiers* s'étaient transportés derrière le mur du Petit-Pont, dans un hôtel et dans plusieurs maisons contiguës, en vertu d'un legs fait à leur corporation par un bourgeois nommé Raoul Duplessis. A partir de 1527, leur bureau et leur lieu de réunion furent établis rue des Déchargeurs, dans une maison appelée les Carneaux, qu'ils firent reconstruire au XVIIe siècle, sur les dessins de l'architecte Bruant l'aîné. On y a découvert récemment, derrière des casiers et sous plusieurs couches de badigeon, six portraits de grand'gardes de la corporation au XVIIe siècle. Dans la salle d'assemblée figurait un tableau dû à Lagrenée